

**FORUM DES POLITIQUES
CULTURELLES
DE LA RÉGION BRETAGNE**

GT égalité

PLÉNIÈRE DU 20/10/2021

Page du Groupe de Travail Égalité sur la plateforme en ligne du
Forum des politiques culturelles de la Région :

<https://forum-cultures.bzh/?GTegalitefemmes-hommes>

STRUCTURE	NOM	SIGNATURE
VILLE DE RENNES / RENNES METROPOLE	RIBET Nathalie	
HF BRETAGNE	LINARD Lucile	
REGION BRETAGNE	DAVID Audrey	
SPECTACLE VIVANT EN BRETAGNE	GILLES Paola	
LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE	AFFILE Mailys	
COLLECTIF HYBRIDES	PAKETTE Mathilde	
MINISTERE DE LA CULTURE / DRAC BRETAGNE	BERGATTO Lionel	
REGION BRETAGNE	DAVID Audrey	
LIVRE ET LECTURE EN BRETAGNE	AFFILE Mailys	
FILMS EN BRETAGNE	BONTEMPS Lubna	
REGION BRETAGNE	RATTIER-HAMILTON Claire	
TOTAL PERSONNES PRESENTES		11

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

LE JANNOU Camille

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

MONNEYRON DELALANDE Sophie

Absence excusée

GT ÉGALITÉ
20/10/2021

Temps	Durée	Séquence	Objectifs
9h15-9h30	15 mn	Accueil Champs libres	
9h30-9h45	15 mn	Temps inclusion Présentation croisée. Interview par 2 puis présentation de son binôme	Faire connaissance Entrer dans la plénière
9h45-9h55	10 mn	Attentes 3CB Présentation de la méthode	Identifier les rôles des groupes facilitation , du groupe complet, méthode Rappel de l'engagement dans le groupe Rappel du choix des deux thématiques
9h55-10h	5 mn	Présentation du nuage de mots clés	Identifier les enjeux
10h-10h15	15 mn	Présentation sur le sens, le pourquoi ? A quoi ça sert l'égaconditionnalité	« Pourquoi ? »
10h15-10h55	40 mn	Temps de partage des argumentaires	Sortir les grands enjeux, le sens, le pourquoi. Définition du cadre pour ensuite travailler le comment.
10h55-11h10	15 mn	PAUSE	
11h10-11h25	15 mn	Présentation d'une expérience	
11h25-12h	40 mn	Temps de partage des solutions	« Comment ? »
12h-12h30	30 mn	Méthodologie pour la suite Retour des membres sur le déroulé et Préparation du déroulé sur le matrimoine	

Quelle est l'ambition de ce GT ?

- Traiter des sujets les plus à même d'influencer les politiques culturelles et l'action publique
- Faire des propositions très concrètes = des préconisations applicables
- Rapprocher les Collectivités des outils déjà existants, des ressources.
- Écrire un vademecum, proposer une boîte à outils, partager les bonnes pratiques sur le sujet de l'égalité femmes-hommes.

GT ÉGALITÉ

20/10/2021



Les mots-clés et thématiques qui ressortent :

GT ÉGALITÉ
20/10/2021

- **La formation / l'éducation / la sensibilisation**
- La question des modèles / rôles / représentations / la visibilité des femmes / **le mariage**
- La lutte contre les stéréotypes de genre
- **La lutte contre les violences sexistes et sexuelles**
- La porosité entre vie professionnelle et vie privée / la parentalité
- La gestion des ressources humaines
- Les moyens financiers et matériels / les aides publiques / **l'égaconditionnalité**
- La rémunération / l'égalité salariale
- L'accompagnement des parcours professionnels artistiques des femmes
- **L'accès aux postes de direction / les nominations**
- **La parité / les quotas / la « discrimination positive »**
- **L'évaluation** de ce que produisent ou non les décisions publiques en matière d'égalité

2 axes de travail pressentis / 3 plénières :

- **Ega-conditionnalité des aides publiques**

dans une logique de co-construction de la démarche (élus + acteurs), répondre concrètement aux questions de comptage (pourquoi, quoi et comment ?)

- **Matrimoine**

en associant tous les secteurs et notamment les acteurs du patrimoine

- **+ une plénière préconisations**

Préconisations, par sujet : actions très concrètes à mettre en œuvre, des modalités pratiques, des exemples, des éléments de ressources.

POURQUOI L'ÉGA CONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES ?

LE CONTEXTE FINANCIER (chiffres 2017-2018) :

Le secteur culturel perçoit chaque année **20 milliards d'euros** de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Les dépenses culturelles des collectivités territoriales s'élèvent à **9,3 milliards d'euros**, soit 143 euros par habitant en 2014. L'ensemble des communes et de leurs groupements réalisent plus des trois quarts du total des dépenses culturelles des collectivités territoriales (77 %, soit 7,2 milliards d'euros). (*Etude de Jean-Cédric Delvainquiere et François Tugores publiée en novembre 2017*)

Selon les deux dernières notes de conjoncture de l'Observatoire des Politiques culturelles (notes 2017-2019 et 2018-2020) : **tendance globalement à la hausse des dépenses des CT en matière de culture.**

POURQUOI L'ÉGACONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES ?

- Enjeu démocratique à distribuer l'argent public de manière égalitaire
- Poids du financement public dans l'économie du secteur culturel, lui permettant d'impulser des transformations économiques et sociales
- L'égaconditionnalité pour contrer l'inertie et les évolutions extrêmement lentes de manière durable

« Pour une collectivité comme pour l'Etat, intégrer des objectifs d'égalité femmes-hommes, c'est être en cohérence avec sa politique d'égalité et les valeurs de la République. C'est aussi être exemplaire et diffuser cette exigence vers d'autres organisations. » HCE, 2016

✦
**Elles représentent
aujourd'hui en France**

60 % des étudiant·es

40 % des artistes actif·ves

**20 % des artistes aidé·es
par des fonds publics**

20 % des dirigeant·es

**20 % des artistes
programmé·es**

**10 % des artistes
récompensé·es**

**À poste égal et compétences égales,
une femme artiste gagne en moyenne
18 % de moins qu'un homme.**

(Source : rapport du Haut Conseil à l'Égalité - Février 2018)

GT ÉGALITÉ
20/10/2021

POURQUOI L'ÉGACONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES ?

RAPPEL DU CONTEXTE : UN PROCESSUS D'ÉVAPORATION DES FEMMES...

Chiffres régionaux en Bretagne similaires aux chiffres nationaux / inégalités plus ou moins grandes en fonction des secteurs.

Chiffres et situation inégalitaire largement connus depuis les premiers rapports Reine Prat de 2006 et 2009. Très peu d'évolution.

Au niveau national : enquêtes chiffrées de l'Observatoire de l'égalité du MCC (2021 = 9^e édition, Observatoire créé en 2013)

Au niveau régional : diagnostics de HF Bretagne (2021 = 4^e édition)

POURQUOI L'ÉGALITÉ CONDITIONNELLE DES AIDES PUBLIQUES ?

Slogan HF : TALENT = TRAVAIL + MOYENS + VISIBILITÉ

POURQUOI L'ÉGA-CONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES ?

L'éga-conditionnalité des aides publiques pour faire avancer l'égalité femmes-hommes dans les arts et la culture = conditionner toute aide publique allouée à la culture à un engagement sur l'égalité.

→ Lier les aides publiques à la réalisation d'objectifs en matière d'égalité hommes-femmes, en utilisant notamment les conventions d'objectifs et de moyens pour les structures conventionnées.

La feuille de route Egalité 2018-2022 du Ministère de la Culture et de la Communication a entériné l'égaconditionnalité comme politique publique pour faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique.

La feuille de route Egalité mise à jour pour 2020-2022 y consacre plusieurs pages (p.45 à 48).

Le rapport de 2018 du HCE « *Inégalités entre les femmes et hommes dans les arts et la culture – Acte II : après 10 ans de constats, le temps de l'action* » recommande l'égaconditionnalité comme la démarche essentielle pour agir et corriger durablement les inégalités du secteur.

POURQUOI L'ÉGACONDITIONNALITÉ DES AIDES PUBLIQUES ?

Bonus et malus :

Si une structure conventionnée n'a pas rempli ses objectifs, on peut imaginer qu'elle ait un « **malus** » de -5%, par exemple, sur un volet de l'aide.

Il est aussi possible d'utiliser la technique du « **bonus** », comme le Ministère de la Culture le fait actuellement pour le cinéma, à la suite des préconisations du Haut Conseil à l'Égalité.

La production d'un film long-métrage bénéficie d'un bonus de 15% sur l'aide sélective du CNC, si parmi les principaux métiers à la direction du film (production, réalisation, etc.), les équipes sont paritaires. Ce bonus encourage le recrutement des femmes cheffes de poste, il permet d'encourager la parité dans les équipes, et évite de recourir à un quota. Selon un bilan publié en novembre 2019, 22% des films d'initiative française ont bénéficié de ce bonus, contre 15% en 2018.

La feuille de route égalité du Ministère de la Culture et de la Communication

La feuille de route égalité du Ministère de la Culture et de la Communication s'inscrit dans le cadre des priorités fixées au plan interministériel en matière d'égalité :

- promouvoir une culture de l'égalité
- parvenir à l'égalité professionnelle
- lutter contre les violences sexistes et sexuelles

Elle se déploie sur six axes d'amélioration de l'égalité dans les politiques culturelles :

- 1) Lutter contre les stéréotypes auprès des plus jeunes
- 2) Développer la visibilité des femmes dans le patrimoine et dans l'histoire
- 3) Faire progresser la part des femmes à la tête et dans la programmation des institutions de la création artistique
- 4) Mobiliser pleinement sur l'égalité les établissements de l'enseignement supérieur artistique et culturel (architecture et paysage, patrimoine, cinéma et audiovisuel, arts plastiques, musique, danse, théâtre, cirque, marionnettes, photographie, jeu vidéo, design)
- 5) Lutter contre les stéréotypes dans les médias et la publicité
- 6) Améliorer la place des femmes dans la production cinématographique et audiovisuelle
- 7) De même, la promotion de la diversité et de l'égalité a vocation à irriguer l'ensemble des politiques culturelles, notamment en matière de diversification des publics, de programmation des institutions patrimoniales et de spectacle vivant, d'accueil et d'accompagnement des étudiantes et étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur culture.

Budgets genrés : faire de l'égalité femmes-hommes une priorité des budgets des collectivités territoriales et administrations publiques. Le budget genré est un outil qui permet de mieux répartir les allocations de ressources publiques.

En janvier 2019, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCEfh) avait publié [un rapport](#) dédié au budget genré. En voici un extrait :

“[Politique culturelle] Alors que le talent ne saurait être inégalement réparti entre femmes et hommes, et que tou.te.s devraient pouvoir être soutenu.e.s pour créer, les études montrent que les artistes hommes bénéficient davantage des dispositifs d'aide à la création que les artistes femmes. Ainsi, en 2014, 23% des montants attribués au spectacle vivant par l'administration, aussi bien centrale que décentralisée, ont été alloués à des projets dirigés par des femmes alors qu'elles représentent 31% des actives dans ce secteur. C'est tout le sens de la « budgétisation intégrant l'égalité entre les femmes et les hommes » (BIE). C'est une démarche juste, plus cohérente et efficace, puisqu'elle éclaire sur les obstacles à la pleine réalisation des politiques publiques de droit commun qui sont conduites. L'ONU, le FMI ou encore le Conseil de l'Europe la promeuvent depuis la fin du 20e siècle.”

La feuille de route Egalité du Ministère de la Culture et de la Communication (2020-2022), consacre également le budget genré comme un outil d'égalité pour les politiques publiques. La Région Bretagne et la DRAC Bretagne y sont mentionnées. Voir l'extrait ci-dessous (p.45 de la feuille de route Egalité 2020-2022) :

“Dans un souci de cohérence et d'efficacité des politiques publiques, l'argent investi dans toutes les sphères d'action publique doit être également un moyen de l'égalité. En 2019, le Ministère de la Culture et de la Communication a été retenu comme expérimentateur pour tester la mise en place d'un budget intégrant l'égalité dans les administrations publiques. Le terme de « budget intégrant l'égalité », ou « budgétisation sensible au genre » (gender sensitive budgeting) suppose l'application systématique d'outils et de procédures d'analyse des effets du genre, en tant qu'étape ordinaire du processus budgétaire. L'objectif est de comprendre en quoi la collecte et la distribution des crédits publics renforcent, ou diminuent, les inégalités entre les sexes ; et de proposer, au regard des résultats, des ajustements et des modifications budgétaires pour garantir l'égalité réelle. À partir de 2021, à la suite de cette expérimentation, l'ensemble des ministères est invité à prendre en compte, dans la définition ou la revue des indicateurs de performance visant des publics, le besoin de disposer d'un sous-indicateur genré lorsque cela est pertinent. Une réflexion est en cours pour s'inspirer de l'effort de mise en place d'une budgétisation sensible au genre à l'œuvre dans plusieurs collectivités territoriales, comme le département de la Seine-Saint-Denis, la ville de Brest ou la région Bretagne. La Seine-Saint-Denis a par exemple choisi en 2020 de préfigurer une démarche de budgétisation sensible au genre sur son approche du dispositif « Culture et art au collège ». Depuis 2009, ce dispositif propose d'associer un ou une artiste, ou un chercheur ou une chercheuse, à une classe de collège au cours d'une année scolaire, dans le cadre d'un parcours culturel et artistique pensé autour d'une thématique particulière. Une étude au prisme du genre de ce dispositif a permis de mettre en lumière des différences notables entre les femmes et les hommes artistes sélectionnés pour porter ces parcours, et d'apporter des correctifs au regard de ces éléments. La DRAC Bretagne a l'intention de mettre en place une budgétisation sensible au genre à partir de 2021.”